



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2020-9

03/01/2020

Date de mise en application : 22/12/2019

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 21/01/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur ou de directrice de projet

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DDT(M)
DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur ou de directrice de projet

JO n° 297 du 22 décembre 2019

Un emploi de directeur ou de directrice de projet (groupe II) « transformation de l'administration centrale et des opérateurs » est créé à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). Il est placé auprès de la secrétaire générale et du secrétaire général adjoint du MAA.

Les candidats et candidates devront satisfaire aux conditions d'accès prévues par le décret n° 2008-382 modifié du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements.

La durée prévisionnelle de cet emploi est de 3 ans.

Contexte et missions principales

Le directeur ou la directrice de projet est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre de la stratégie de transformation de l'administration centrale du ministère et de ses opérateurs, en lien avec les directeurs d'administration centrale et les directeurs des établissements publics concernés.
- de piloter les réformes envisagées au sein du secrétariat général, en concertation avec les chefs de service concernés.

Les actions à conduire s'inscrivent dans le cadre de la circulaire du Premier ministre du 5 juin 2019 relative à la transformation des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail. Elles contribuent au plan de transformation du ministère. Elles concernent pour l'essentiel l'approfondissement de la déconcentration, la simplification des procédures et le développement des mutualisations, la réforme des missions études et prospective, ressources humaines et numérique. Le directeur ou la directrice de projet contribue également aux réflexions concernant la révision de la cartographie et de la gouvernance des opérateurs et à la mise en œuvre des recommandations sur le nouveau modèle de l'Office national des forêts.

Le directeur ou la directrice de projet assure le suivi des différentes actions, anime les travaux de mise en œuvre avec les services concernés et rend compte de son activité à la secrétaire générale et au secrétaire général adjoint.

Le directeur ou la directrice de projet informe régulièrement le chef du service de la modernisation de l'avancement des différentes actions, au titre de la mission de pilote général du plan de transformation ministériel confiée à ce dernier.

De même, pour toutes les actions induisant un impact simultané sur les services déconcentrés et sur l'administration centrale du ministère ou ses opérateurs, le directeur ou la directrice de projet exerce son activité en articulation avec le chef de service de la modernisation, en charge, pour ce qui concerne le ministère, de l'organisation territoriale de l'Etat.

Compétences requises

Pour assurer ces missions, le ou la titulaire de l'emploi devra détenir les compétences suivantes :

- capacité d'initiative et d'anticipation, réactivité ;
- qualités d'organisation, de coordination et de pilotage de projets structurants ;
- aptitude à l'animation de réseaux d'équipes pluridisciplinaires ;
- qualités relationnelles et capacité à entretenir des relations de travail confiantes avec les autres services ;
- aptitudes à l'analyse, à la synthèse et à la recherche de solutions innovantes ;
- maîtrise des grands enjeux du changement ;
- bonne connaissance des services et des principales politiques publiques portées par le MAA ou auxquelles il contribue.

Personnes à contacter et dépôt des candidatures

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Philippe MERILLON, secrétaire général adjoint (tél. : 01-49-55-81-80).

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, par la voie hiérarchique, à l'attention de Mme Sophie DELAPORTE, secrétaire générale, 78, rue de Varenne, Paris (7e) à l'adresse sophie.delaporte@agriculture.gouv.fr, et à la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation 78, rue de Varenne, Paris (7e) à l'adresse : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.